



# PROMUTUEL LÉVISIENNE-ORLÉANS

Le 21 novembre 2006

22K9

**Sujet : Responsabilité  
Servitude accordée**

**Madame Lamonde,**

La présente fait suite à votre conversation téléphonique avec monsieur Fernand Laberge à l'effet que vous vous interroger sur le niveau de responsabilité d'un propriétaire foncier suite à l'octroi à un tiers d'une servitude soit de passage et ou d'installation d'équipement.

Sans pour autant être très précis, le fait d'octroyer une servitude à un tiers, augmente le niveau de responsabilité civile d'un propriétaire foncier face à ce tiers qui y a installé des équipements et ce fait doit être déclaré à son assureur en responsabilité. Pour ce qui est du coût pour une augmentation de responsabilité, le tout dépend du niveau de prévention que le propriétaire foncier s'impose et peut être de deux ordres:; le premier par une augmentation de la prime approximative du double de la prime de base et ou l'augmentation du niveau de franchise (5,000\$ à 25,000\$) que l'assuré doit payer en cas de réclamation en dommage matériel. Chaque cas doit être soumis pour étude & évaluation et est proportionnel à l'étendue et au genre d'installation autorisée.

Espérant ces renseignements à votre satisfaction: veuillez agréer, **Madame Lamonde**, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Raymond Couture**  
Directeur général

Promutuel Lévisienne-Orléans, société mutuelle d'assurance générale  
671, 4<sup>e</sup> Avenue, Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6 • Téléphone: (418) 839-1341 • Télécopieur: (418) 839-1935

Carrefour Beauport  
3333, rue du Carrefour  
(418) 663-7070  
Fax: (418) 663-9974

787, route du Président-Kennedy  
Péniandre  
(418) 835-1479  
Fax: (418) 837-6715

220 A, route du Pont  
Saint-Nicolas  
(418) 831-0453  
Fax: (418) 831-5654

Plaza Laval  
2750, chemin Ste-Foy, bu. 214  
(418) 760-8103  
Fax: (418) 782-8106